

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{llo}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

EXPÉDITION DANS LE MAROC.

On lit dans le *Moniteur* :

Dans les premiers jours du mois d'août, quelques tribus marocaines, excitées par un nouveau chérif, Mohammed-ben-Abdallah, osèrent violer notre frontière; le 10 et le 11, elles attaquèrent deux convois de charretiers européens qui se rendaient à l'établissement des mines de Ghar-Rouban. Deux de ces charretiers furent tués, un troisième fut blessé. Quelques jours après, elles se précipitèrent sur les douars des Douiyaya, qui nous sont soumis, et leur enlevèrent leurs troupeaux.

Le 31 août, notre tribu des Beni-bou-Saïd était aux prises avec les Angades, et le chérif marocain attaquait à l'improviste, près de Sidi-Zaher, nos goums et un escadron de spahis envoyés sur les lieux pour rétablir la tranquillité.

Le 1^{er} septembre, ce chérif attaqua avec des forces considérables le poste de Sidi-Zaher, et, le lendemain, d'autres bandes assaillirent le village de Maziz et celui de Léou, chez les Djebbala, incendiant tout sur leur passage. Le 3, Sidi-Aziz fut pillé.

Le 11 septembre, la plupart de ces tribus marocaines étaient réunies du côté de l'oued Tiouli, à environ 25 lieues de Nemours, où le commandant Beauprêtre avait établi son camp. Elles l'attaquèrent au point du jour, mais elles furent vigoureusement repoussées.

Tant d'audace et une conduite si coupable méritaient un sévère châtement. Le trouble s'était répandu dans tout l'ouest de l'Algérie, et la sécurité de nos tribus avait été partout gravement compromise. Il fallait agir : une expédition fut décidée; la dépêche télégraphique suivante nous montre qu'elle a été énergiquement commencée.

Le général commandant supérieur des forces de terre et de mer, en Algérie, au maréchal ministre de la guerre et au ministre de l'Algérie et des colonies.

Après un combat de trois heures, le 2^e de zouaves a planté son aigle sur le col d'Ain-Tacourait, où tout

le corps expéditionnaire bivouaqua. Ce succès ne nous a pas causé de pertes graves.

Les journaux du matin publient le communiqué suivant :

« Un journal anglais publie une dépêche télégraphique, qui lui est adressée de Paris et d'où il résulterait que la France aurait fourni à l'Espagne les ressources et le matériel nécessaires pour ouvrir les hostilités contre le Maroc. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement. Le gouvernement français ne coopère pas avec l'Espagne dans les opérations militaires que cette puissance se propose de diriger contre le Maroc, et il est entièrement inexact que M. le ministre de la guerre ait mis aucun matériel à la disposition du gouvernement espagnol. »

L'entrevue de Breslau sert aujourd'hui de texte aux appréciations des différents organes de la presse allemande, et il serait très-difficile de se faire une idée exacte des résultats de la rencontre de l'empereur de Russie et du prince régent de Prusse au milieu des versions contradictoires mises en circulation par les journaux de Berlin.

Nous nous abstenons de toute appréciation sur cet événement au sujet duquel nous ne pouvons manquer de recevoir avant peu des informations dignes de plus de crédit. Constatons seulement qu'il paraît acquis, d'après les renseignements généraux qui nous parviennent, qu'en ce qui concerne la question italienne, l'entente se serait établie entre les chefs des deux gouvernements, sur la base des préliminaires de Villafranca.

Plusieurs journaux allemands font remarquer que le *Moniteur* français est rempli, depuis quelques jours, de décrets annonçant l'exécution de grands travaux d'utilité publique, et que ce fait indique de la part du gouvernement de l'Empereur des intentions loyales et pacifiques.

On écrit de Vienne à l'*Ost-Deutsche-Post* que l'archiduc Albert était arrivé le 25 dans la capitale de l'Autriche, de retour de Varsovie, où il avait été reçu de la manière la plus affable par S. M. l'empereur

de Russie. Le baron de Werner, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, était arrivé le lendemain. Il avait eu une longue conférence avec le prince Gortschakoff.

La *Gazette piémontaise*, dans son numéro du 26 octobre, publie un décret du roi Victor-Emmanuel, rendu en conformité du vote des chambres de Turin, qui ordonne la translation des établissements de la marine militaire dans le golfe de la Spezzia.

Un décret du roi de Naples, en date du 21, organise la conscription dans ses Etats d'après le système français. Ceux que le sort aura désignés pourront se racheter en présentant un remplaçant ou en payant une somme de 240 ducats.

Les journaux italiens annoncent que les Autrichiens ont évacué les cinq communes du district de Guarguano sur le lac de Garde. Les deux compagnies qui se trouvaient à Toscolano et à Guarno se sont embarquées le 22 octobre sur un vapeur autrichien, qui les a transportées sur la rive de Trente.

Une correspondance générale de Constantinople nous fournit les détails suivants sur les causes de la retraite de Aali-Pacha. Nous les reproduisons sous toutes réserves :

Le Sultan, dit cette correspondance, avait fait un hatt en réponse au mémorandum des six ambassadeurs. Ce hatt chargeait les ministres de faire exécuter les réformes. Ce n'était qu'un loi exécutoire des lois précédentes. Tout le monde en était mécontent, sauf les ministres qui se voyaient plus solides que jamais. C'est alors que Aali-Pacha a dit au conseil ces paroles imprudentes : « Il faut maintenant nous justifier aux yeux de la population et de l'Europe; pour cela nous n'aurons qu'à publier l'état des dépenses de chaque ministère et celles du palais impérial. On verra de quel côté se trouvent les dilapidations dont on nous accuse à tort. »

En quittant le conseil, un des ministres est allé trouver le Sultan, et l'a averti. (Ceci se passait dans la nuit du lundi au mardi). Quelques heures après, Kiprisli était mandé au palais, il avait avec Sa Majesté un entretien secret, et, séance tenante, était nommé grand-vizir.

Nous avons dit dans notre numéro du 28, que certains journaux s'étaient trop hâtés de préjuger des

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

Les yeux de Renduel ne quittaient point le visage du chimiste.

— Ne remarques-tu point, Nangis, qu'il s'est fait un changement dans la coloration de la face.

— Mon Dieu, non!

— C'est qu'il te manque le coup-d'œil du praticien.... Du vinaigre! du vinaigre!

Et courant à Marianne toujours agenouillée et priant :

— Vite, vite, la bonne, apportez-moi du vinaigre!

Marianne obéit machinalement, puis s'éloigna pour aller donner des soins à Grâce et la préparer à la visite de Nangis qui désirait obtenir d'elle quelques éclaircissements.

Renduel se mit à imbiber de vinaigre les lèvres et les narines du chimiste.

— Ou je suis le dernier des ignorants, s'écria-t-il, ou cet homme n'est pas mort!

— Il serait possible! fit Nangis en tressaillant.

— Si possible, que je me fais fort de rappeler en moins

d'une heure la vie dans ce corps qui te semble inanimé.

— Opère ce miracle et tu seras notre sauveur!

— Peut-être.

Renduel réfléchit; puis, d'un ton grave :

— Ne sera-ce pas plutôt, reprit-il, susciter contre les Perrinon le plus terrible des témoignages?

Nangis hésita un instant; mais bientôt, relevant la tête, les joues colorées, les yeux étincelants de satisfaction, il s'écria :

— Je te répète que c'est le tonnerre qui a fait le coup! Ah ça! tu as donc l'esprit frappé? Je ne reconnais plus ta perspicacité habituelle.

— J'avoue....

— Comment, tu ne vois pas que si cette plaie du crâne n'est pas mortelle, que s'il y a seulement asphyxie....

— Asphyxie, je le crois.

— Alors, ma cause est gagnée?

— Mais les billets brûlés? objecta Renduel; mais la fuite de Perrinon? mais....

— C'est mon affaire. La tienne est de ressusciter cet homme.

— Soit!

Et se mettant en devoir de ranimer Talbert, il ajouta :

— Je ne sais pas s'il vivra longtemps, par exemple, avec un bras cassé et dans l'état déplorable où il se trouve.

N'importe! Je puis te certifier maintenant que nous lui rendrons ses sens, ne fût-ce que pour un moment. Le reste te regardera. Tu as la foi.

— Et tu ne l'as pas, toi! fit Nangis. Indifférent comme le public, tu es comme lui facile à prévenir... Ah! les préventions! Combien n'y a-t-il point de malheureux qui succombent sous le poids des préventions! S'il faut en croire la rumeur publique, M. Perrinon, cet excellent homme; Edouard, un cœur d'or, seraient deux scélérats consommés, des marquis de Brinwilliers en pantalon; et on devrait les brûler vifs sans jugement. Ce matin, j'ai parcouru le quartier pour chercher des renseignements; il n'y avait qu'un cri qu'un hurra de vengeance!

— Les apparences sont contre les accusés; mon cher, et cette colère irréfléchie du public part de bons sentiments : la pitié pour les victimes et l'horreur du crime.

— Sans doute. Mais, si je ne blâme point positivement cet élan de colère, je m'en défie. Je suis un peu comme Diogène : je marche contre le courant de la foule.

— Tu n'es point Diogène, mais Antisthènes, bien que tu ne portes pas un manteau troué. Pour moi, j'avoue que je suis la foule en vrai bonhomme. C'est moins aigle. Si l'on se trompe, on a la consolation de se tromper en compagnie, de sorte que la part d'erreur qui vous revient est assez minime.

intentions du cabinet de Berlin au sujet de la question italienne, et nous faisons remarquer qu'un journal semi-officiel de Berlin, la *Gazette prussienne*, déclarait inexactes dans leurs parties essentielles les détails publiés par plusieurs feuilles étrangères, relativement à l'entrevue de M. Schleinitz avec la députation du gouvernement provisoire de Toscane.

Nous avons sous les yeux la note publiée par la *Gazette prussienne*, elle est ainsi conçue :

« Des feuilles publiques contiennent des notes sur la réception qui a été faite à Berlin à la députation du gouvernement provisoire de Toscane et les paroles que le ministre des affaires étrangères lui aurait adressées à cette occasion.

« Nous sommes autorisés à présenter à ce sujet les rectifications qui suivent :

« La députation avait exprimé par écrit le vœu qu'on lui accordât une audience, le ministre lui avait fait observer expressément dans sa réponse qu'elle ne pouvait être reçue officiellement, la cour de Prusse n'ayant pas reconnu le gouvernement qui existe de fait à Florence, mais que sous cette réserve il était prêt à recevoir les communications qu'on annonçait avoir l'intention de lui faire.

« Il résulte d'abord de là que l'entretien qui a eu lieu par suite de cette ouverture n'avait qu'un caractère purement privé, et que par cela même, elle n'était pas de nature à être livrée à la publicité. Mais, en mettant cela complètement de côté, nous sommes autorisés, en ce qui concerne les assertions contenues dans les feuilles publiques sur la teneur des paroles dites à cette occasion par le ministre, à déclarer qu'elles sont absolument inexactes dans leurs parties les plus essentielles. »

Des lettres de Vienne contiennent l'assurance formelle que la mission de l'archiduc Albert à Varsovie a été couronnée d'un plein succès. La *Gazette de Breslau* déclare également que Son Altesse Impériale a reçu de S. M. l'empereur Alexandre l'accueil le plus cordial, et ajoute que le czar et le prince autrichien sont tombés entièrement d'accord sur beaucoup de points importants qui se rattachent au maintien de la paix.

Le même journal, d'accord en cela avec la *Correspondance autrichienne*, dément tous les bruits qui ont été répandus au sujet des divergences d'opinions qui auraient éclaté entre les membres du cabinet autrichien et qui présentent une crise ministérielle comme imminente. Les deux feuilles autrichiennes déclarent que le ministère restera tel qu'il est, et que loin d'abandonner les principes dirigeants qu'il avait adoptés, il s'efforcera, au contraire, de réaliser les réformes promises.

Tout se prépare en Espagne, pour l'entrée en campagne du corps expéditionnaire. Le maréchal O'Donnell doit partir le 1^{er} novembre, et les opérations doivent commencer du 7 au 8. Les généraux Zabala et Enrique O'Donnell, avec plusieurs officiers d'état major, ont quitté Madrid, le 25, pour rejoindre l'armée, qui sera sous les ordres du général Zabala jusqu'à l'arrivée du comte de Lucena.

Un décret royal inséré dans la *Gazette piémontaise*, du 27 octobre, autorise le ministre des travaux publics de la Sardaigne à conclure des traités avec Modène, Parme, la Toscane et la Romagne, pour l'application de l'impôt établi pour l'intérieur des Etats sardes sur les lettres et les imprimés.

Après une heure de soins, Talbert donna signe de vie.

— Tout va mieux que je ne l'espérais, reprit Renduel, je crois pouvoir te garantir que cet homme sera sauvé. Tu peux annoncer cette bonne nouvelle à sa famille; moi, je reste et je poursuis mon œuvre.

Nangis fut introduit par Marianne dans l'appartement de Grâce. La vieille femme de ménage, voyant approcher le moment où la mort du chiniste ne pouvait plus rester un mystère pour sa fille, avait déjà essayé auprès de sa jeune maîtresse quelques-unes de ces maladroites préparations à l'aide desquelles on prétend adoucir l'annonce d'un grand malheur.

— Monsieur, dit-elle bien bas à Nangis, Mademoiselle ignore encore la perte cruelle qu'elle vient de faire; mais en usant de grands ménagements, je crois que vous pouvez maintenant la lui apprendre.

Sans s'arrêter à répondre à Marianne, Nangis s'avança vers Grâce. Elle était étendue sur un lit de repos, la pâleur sur le front et les joues baignées de larmes.

— Mademoiselle, lui dit Nangis, je viens avec empressement vous dire que le malheur qui nous a tous frappés, dans la personne de votre père, n'aura point de suites aussi funestes qu'on pouvait le penser. On espère sauver M. Talbert.

Une lettre de Constantinople nous annonce que la peine de mort prononcée contre Hussein pacha, l'un des principaux accusés dans l'affaire de la conspiration de Turquie, vient d'être commuée en celle de deux ans de bannissement.

On prétend que ce général, auquel on doit la glorieuse défense de Kars, aurait demandé à subir sa peine en France, où il pourrait se livrer à des travaux concernant l'art militaire, qui a été l'objet constant de ses études.

Une dépêche de Zurich nous apprend qu'une longue conférence plénière a eu lieu samedi. On annonce que le traité définitif sera signé cette semaine.

S. Exc. le comte Caroly était attendu à Zurich dans la soirée.

La presse anglaise attribue au gouvernement espagnol l'intention de mettre les côtes du Maroc en état de blocus. Nous ne croyons pas cette nouvelle exacte. L'Espagne, après avoir fait connaître officiellement aux puissances européennes sa déclaration de guerre au Maroc, établira, dit-on, une escadre d'observation pour surveiller seulement la contrebande de guerre.

Une lettre de la côte d'Afrique nous apprend qu'Adballah-Sebon, aide-de-camp de l'empereur du Maroc, est arrivé le 20 à Tanger venant de Fez, et chargé d'une mission importante.

L'escadre française est toujours dans la baie d'Algésiras et l'escadre anglaise dans la baie voisine de Gibraltar.

L'entrée en campagne de l'armée espagnole doit avoir lieu dans les premiers jours de novembre. Le corps d'avant-garde formant la division du général Echague est actuellement concentré à Ceuta.

La *Correspondencia* rapporte les paroles suivantes que S. M. la reine Isabelle II aurait prononcées dans le dernier conseil des ministres :

« Il faut, aurait dit Sa Majesté, estimer et vendre tous mes joyaux, s'il en est besoin, pour le succès de cette sainte entreprise. Il faut disposer sans réserve de mon patrimoine particulier pour le bien et la gloire de mes enfants. Je diminue mon luxe. Une humble parure brillera plus à mon cou qu'un collier de diamants, si ceux-ci peuvent servir à défendre et élever la renommée de notre Espagne. »

D'un autre côté, une correspondance de Madrid annonce que le comte de Pariente aurait invité la grandesse d'Espagne à venir en aide au gouvernement par une souscription digne des donateurs. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Liverpool, 30 octobre. — Dans un banquet qui a eu lieu hier, en l'honneur du parti conservateur, une adresse, signée par 7,080 citoyens les plus influents, a été présentée à lord Derby. Cette adresse exprime le regret qu'éprouvent les signataires au sujet de la démission de cet homme d'État.

Lord Derby a répondu qu'il était bien décidé à ne plus reprendre la direction des affaires contre sa conviction, et a exprimé la pensée que par suite de la division régnant au sein du cabinet, la dissolution de ce dernier était possible. Le noble lord a constaté que les relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères ne sont pas aussi amicales que par le passé, mais il espère que lord Palmerston ne se jettera pas dans les embarras des négociations d'un

Grâce redressa tout-à-coup la tête, regarda Nangis fixement, comme pour s'assurer qu'il ne cherchait point à la tromper, et poussa un cri de surprise et de joie.

— Ah! que faites-vous, Monsieur? dit Marianne en le tirant par le pan de son habit; quand nous la désabuserons elle est capable d'en mourir.

— Mais, répondit Nangis à haute voix, il n'y aura point à désabuser Mademoiselle, rien n'est plus vrai que ce que je viens d'annoncer.

Ce fut le tour de Marianne d'être saisie d'étonnement.

— Conduisez-moi vers mon père, dit Grâce en pleurant, mais de joie cette fois; viens m'aider, Marianne, poursuivit-elle en essayant de se lever.

— Pas encore, Mademoiselle, dit Nangis; laissons au médecin le temps d'accomplir sa tâche; votre présence en ce moment ne serait peut-être pas sans danger pour notre malade. Attendez jusqu'à ce soir.

— J'obéirai, Monsieur; Dieu me préserve de céder à une impatience qui pourrait compromettre le rétablissement de mon père bien-aimé!

Et après un moment de silence :

— Permettez-moi de vous faire quelques questions.

— Je suis à vos ordres, Mademoiselle.

— Cette nuit, ce matin, des hommes noirs sont venus.

congrès. L'orateur a déclaré qu'il ne désirait aucunement la chute immédiate de lord Palmerston.

MM. Malmesbury, Disraeli et Pakington se sont exprimés dans le même sens.

Londres, 30 octobre. — L'*Observer* annonce que l'Angleterre n'a pas fait de demande formelle au sujet de l'île San-Juan. L'Amérique n'a pas répondu, objectant la reconnaissance des droits de l'Angleterre.

La même feuille ajoute que l'Espagne peut être justifiée de vouloir se venger du Maroc; cette puissance peut même désirer placer entre ses possessions et celles des Marocains certains territoires. Si le gouvernement de Madrid se borne à cela, aucune objection ne doit être faite. L'Espagne assurant à l'Angleterre qu'elle n'a pas d'intentions ambitieuses, l'intervention de l'Angleterre n'est pas nécessaire, à moins que les intérêts anglais soient menacés.

Le gouvernement britannique, d'après l'*Observer*, aurait fait connaître à tous les gouvernements européens ses sympathies pour l'Italie, et la même feuille ajoute qu'il serait désirable que l'Italie ne fût plus occupée par des troupes étrangères. — Havas.

FAITS DIVERS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, dans notre précédent numéro, la salle des séances du Sénat, au palais du Luxembourg, a été gravement endommagée par suite d'un incendie, dans la nuit du 27 au 28 de ce mois.

On sait que sous le règne de Louis-Philippe le palais du Luxembourg, construit par Jacques Desbrosses, en 1615, pour la reine Marie de Médicis, sur le plan du palais Pitti, à Florence, fut augmenté d'une aile faisant face au midi. Qu'entre cette nouvelle aile et l'ancien palais, une belle salle des séances pour la chambre des Pairs fut édiflée par les soins de M. Gisors, architecte du palais, qui mit à contribution, pour la décorer d'une façon splendide, toutes les ressources des beaux-arts : peintures, sculpture, bronzes, dorures, etc., etc. La coupole de cette salle par laquelle descendait le lustre qui l'éclairait s'élevait au niveau des parties les plus élevées des combles du vaste palais. Cette coupole, malheureusement, était charpentée tout en bois. C'est là, dans cette coupole, qu'à une heure et un quart du matin le feu s'est déclaré avec une grande énergie.

L'alarme a été donnée sur-le-champ. M. le colonel Laborde, commandant militaire du Luxembourg, debout le premier, s'est empressé de faire prévenir les pompiers casernes rue du Vieux-Colombier en même temps que la garde de Paris de la rue de Tournon.

Aussitôt après avoir été signalé, le feu était attaqué par les pompiers de garde au palais, et pendant ce temps les secours arrivaient de toutes parts avec une merveilleuse promptitude dont la garnison de Paris a déjà donné tant d'exemples.

M. de La Condamine, commandant le bataillon de pompiers, arriva bientôt pour prendre la direction des secours. Des chaînes formées par les travailleurs de la garde de Paris et des régiments les plus voisins du Luxembourg s'étendirent jusqu'au bassin du jardin et alimentèrent largement une douzaine de pompes placées dans la grande cour dont l'entrée donne sur la rue de Tournon.

Malheureusement, l'incendie avait pris dès son

Ils m'ont interrogée; ils ont visité les appartements, examiné les papiers. Que s'est-il donc passé là-haut?

— La foudre, en tombant, a peut-être causé quelques dégâts, répondit Nangis embarrassé.

— Mais M. Perrinon? mais M. Edouard? Il m'a semblé entendre prononcé plusieurs fois leur nom par ces hommes.

— M. Perrinon et son fils étaient là-haut lorsque votre père a été blessé.

Les réponses évasives de Nangis et le ton dont elles étaient faites inquiétèrent la jeune fille.

— Je vous en supplie, Monsieur, reprit-elle, dites-moi tout. M. Perrinon, M. Edouard ont-ils été blessés?

— Non, Mademoiselle.

— Non? Pardonnez à mon inquiétude; le vide semble s'être fait pour moi dans cette maison; on m'y tient enfermée dans mon appartement où je ne vois venir que des gens qui m'interrogent et ne me permettent point de questions; et la tristesse des visages, aux larmes qui voilent les yeux, je me sens comme enveloppée de je ne sais quel grand malheur. Comment se fait-il que M. Perrinon, qui aime tant mon père; que M. Edouard, si rempli de prévenances pour nous; s'ils n'ont pas été blessés, ne viennent pas nous voir?

Nangis hésita.

début de telles proportions que toute la coupole de la salle était en flammes à l'instant où le feu était si vigoureusement attaqué.

On avait les craintes les plus sérieuses pour la bibliothèque et la salle du Trône, mais fort heureusement ces deux parties précieuses du palais sont séparées de la salle du Sénat par des murs d'une grande épaisseur.

Il fallait de toute nécessité se borner à concentrer le feu, et cette opération s'accomplit non sans qu'un grand malheur n'accompagnât la chute de la coupole, qui s'est écroulée avec un bruit horrible, entre cinq et six heures du matin.

Pendant que les flammes étaient attaquées par des torrents d'eau, au dessus de la salle et à l'intérieur, un grand nombre de travailleurs étaient occupés à enlever tous les objets transportables. Dans leur ardeur, quatre personnes, MM. Labaste, sergent-major des pompiers à la quatrième compagnie, A. Rozier, caporal à la cinquième, Meyer et Henri, employés de l'administration civile du palais, ne s'aperçurent pas assez vite du danger qui les menaçait et tous les quatre furent atteints et renversés par les débris de poutres enflammées entraînés dans la chute de la coupole.

Le sergent-major Labaste a eu la cuisse cassée, Meyer a été aussi dangereusement blessé, et les deux autres ont reçu de nombreuses et dangereuses contusions.

A six heures, on était complètement maître du feu, mais de la belle salle qui faisait encore hier l'admiration des étrangers qui l'ont visité en grand nombre, il ne restait aujourd'hui qu'un amas fumant de poutres et de boiseries carbonisées.

Le bruit avait couru ce matin dans Paris que les galeries de tableaux avaient été détruites. Nous le répétons, elles n'ont pas même été menacées au seul instant par les flammes, dont le foyer semble avoir pris naissance précisément au centre de la coupole, dans les combles placés au-dessous de la girouette.

Le sinistre est assez regrettable sans le grossir.

— Voici un moyen populaire pour guérir les panaris. Ce moyen réussit, d'après un praticien distingué, dans toutes les formes et à toutes époques de la maladie. On écrase des escargots avec leurs coquilles en une bouillie bien homogène, avec laquelle on enveloppe le doigt, un linge sec sert à la retenir. Trois heures après, au plus tard, la douleur a complètement cessé. La pâte se dessèche aussitôt; elle est enlevée vingt-quatre heures après en plongeant le doigt dans l'eau chaude, et on la remplace par une nouvelle application. On continue ainsi pendant trois, quatre à cinq jours, au bout desquels le panaris a disparu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial inséré au *Moniteur* sont nommés :

Juge au Tribunal de 1^{re} instance de Saumur, M. Despinay, substitut du procureur impérial près le même siège, en remplacement de M. Daburon, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé juge honoraire;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de 1^{re} instance de Saumur, M. Duchemin, substitut du procureur impérial près le siège de Saint-Calais, en remplacement de M. Despinay, qui est nommé juge.

Mais la vieille Marianne, cédant enfin à une indignation mal contenue depuis l'événement, s'écria :

— Eh! seigneur Dieu! à quoi songez-vous, Mademoiselle, de vous occuper ainsi des assassins de votre père?

— Des assassins! fit Grâce, en se levant saisie de terreur.

— Oui, des assassins! et s'ils ne viennent point vous voir, c'est qu'ils sont en prison. Que Dieu leur rende le mal qu'ils nous ont fait.

— En prison! Edouard en prison! Edouard un assassin! Non, non, cela n'est pas! Mais dites-moi, Monsieur, que cela n'est pas!

— Mademoiselle... c'est une accusation... mal fondée certainement, répondit Nangis, mais...

Grâce avait les yeux attachés sur lui; voyant dans son agitation, dans son trouble, la confirmation des paroles de Marianne, elle poussa un grand cri et retomba évanouie sur son siège.

— Ah! Monsieur, dit Marianne à Nangis, pendant qu'elle prodiguait ses soins à sa jeune maîtresse, c'est triste à dire: on ne saurait se figurer à quel point elle a la faiblesse d'aimer ce M. Edouard.

— Etait-elle aimée de lui? demanda vivement Nangis.

— Qui peut le savoir! il en paraissait fou! manière de dissimuler ses abominables desseins. Les hommes, ça

Nous croyons savoir, dit l'*Union Bretonne*, que la municipalité de Nantes se propose d'offrir un banquet à M. le général de Lamotte-Rouge, et à tous les officiers-généraux, nos compatriotes, qui ont pris une glorieuse part à la campagne d'Italie, c'est-à-dire les généraux Mellinet, Vinoy, Trochu, Forget et Mongin.

Toute la ville applaudira à cette bonne pensée et à cette manifestation.

M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers sera invité à cette fête, qui, d'abord fixée à lundi prochain, aura vraisemblablement lieu le jeudi 3 novembre.

Le banquet sera de 112 couverts, et sera servi dans la grande salle la Mairie.

Nous apprenons que le conseil municipal de Nantes a voté une somme de 6.000 fr. pour ce banquet, qui aura lieu décidément le 3 novembre, à la salle du Théâtre.

On lit dans le *Journal de St-Nazaire* du 27 :

« Hier, St-Nazaire a été témoin tout à la fois d'un terrible et magnifique spectacle.

« Une violente tempête du sud-ouest a éclaté sur notre ville avec une telle force que les vieux matelots et pilotes ne se rappellent pas en avoir vu de pareille à St-Nazaire.

« A partir de onze heures, moment où la marée commençait à se faire sentir, la mer devint tellement menaçante, que tous les navires ancrés en petite et en grande rade commencèrent à prendre de sérieuses précautions et doublèrent et triplèrent leurs amarres.

« Le bateau à vapeur qui arrivait de Nantes dut, en présence de cette tempête, retourner à Painbœuf sans débarquer ses passagers.

« Vers deux heures, la mer augmentant de furie, fit chasser sur son ancre le chasse-marée l'*Ernest*, patron Dervé, appartenant à M. Dervé, de Saint-Nazaire. Ce navire, qui était mouillé dans le port d'échouage, fut drossé sur les galets de l'estacade, où il fut ballotté pendant trois heures et où il se fit des avaries sérieuses à la coque.

« La chaloupe de pilote n° 7, également ancrée derrière la Chaussée, fut aussi portée sur l'estacade, où elle coula en perdant son mât de misaine.

« La mer, de plus en plus déchaînée, montait toujours, emportant les énormes pièces de bois déposées pour la construction de l'estacade, sur le quai qui relie la chaussée aux portes du bassin, brisant et coulant tous les canots qui étaient mouillés en cet endroit. Les vagues furieuses s'élançaient par dessus la Chaussée qu'elles franchissaient, mettant à flot les you-you qui y étaient déposés, puis s'élançaient, aussi furieuses, par dessus les maisons partant de la Chaussée jusqu'au Grand-Cimetière, inondant les appartements et quelquefois retombant en pluie dure et serrée dans la rue Neuve.

« A peu près à ce moment, un chasse-marée de Noirmoutiers était poussé dans l'anse de Penhouet et jeté à la côte.

« La mer, poussée par le vent, atteignit sa plus grande hauteur vers trois heures; à ce moment, le bassin débordait légèrement et la foudre éclatait.

« Le fluide électrique est tombé sur les dignes du bassin et y a fait un trou, puis a disparu dans le bassin sans faire d'autre mal.

« Vers quatre heures, la tempête commença à diminuer de violence et on commença à sauver les pièces de bois que la mer emportait.

a tant d'hypocrisie!

Nangis, en quittant la maison de Talbert, faisait cette réflexion: il n'est donc rien en ce monde qui ne puisse donner lieu à deux opinions contradictoires! La même circonstance qui me ferait jurer qu'Edouard est innocent, devient pour cette femme un nouveau motif de le croire coupable... Qu'attendre après cela de la justice humaine?

Un vieillard était aux aguets, à quelques pas de la maison Talbert, le même que nous avons vu figurer dans les groupes sous le nom de père Mathurin. En voyant sortir Nangis, il se mit à le suivre, d'assez loin pour ne pas être remarqué. Au détour d'une rue, et après s'être assuré qu'on ne l'observait point, il accéléra sa marche, rejoignant le jeune avocat, et lui dit en l'abordant :

— Pardon, Monsieur, n'êtes-vous point M. Nangis, un des amis de MM. Perrinon?

— Je suis Nangis. Que désirez-vous de moi?

— Un renseignement, si vous avez l'obligeance de m'écouter.

— Parlez, Monsieur.

— Pensez-vous que, dans cette déplorable affaire, on puisse espérer une ordonnance de non-lieu?

— Hélas! non.

— Vous les croyez coupables?

« De nombreuses épaves sont venues à la côte, et jusqu'à ce moment, nous ignorons quel est le nombre des sinistres que nous avons à déplorer.

« Dans le bassin, où de sages précautions avaient été prises, nous n'avons pas la plus légère avarie à signaler. Dans l'intérieur de la ville, les rues étaient jonchées d'ardoises; plusieurs cheminées ont été renversées.

« La maison Taupinier, à la Ville-Aubry, a eu sa façade, côté sud, démolie par la tempête. Cette façade s'est écroulée sur le hangar de M. Godefroid, menuisier, et l'a mis en pièces.

« Nous n'avons pas appris que dans ces sinistres il y ait eu mort d'hommes à déplorer.

« La *Ville-de-Lisbonne* n'a pas même songé, devant cette tempête, à essayer de sortir du Bassin.

« Une goëlette, dont nous ne connaissons pas le nom, a été jetée sur la vase, près Méans.

« Pendant toute la nuit dernière, M. l'ingénieur Leferme, M. Morel et M. Provost ont veillé aux écluses dans la crainte d'accidents.

« Aujourd'hui la mer est calme et le vent tout à fait tombé. »

Pour chronique locale et faits divers, P.-M.-E. CODET.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écartes, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

TAXE DU PAIN du 1^{er} Novembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 10 c. 83 m.

Marché de Saumur du 29 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.) 16 02	Graine de colza . . .	20 50
2 ^e qualité, de 74 k. 15 40	— de lin . . .	22 —
Seigle 9 20	Amandes en coques	—
Orge 10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . . 9 —	— cassées (50 k.) . .	—
Fèves 11 60	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs 28 80	compris le fût,	—
— rouges 26 —	1 ^{re} choix 1858. . .	—
Cire jaune (50 kil) . 250 —	2 ^e (a)	120 —
Huile de noix ordm. 80 —	3 ^e (a)	100 —
— de chenevis . . . 45 —	— de Chinon . . .	90 —
— de lin 48 —	— de Bourgueil .	120 —
Paille hors barrière. 24 69	Vin blanc des Cot.	—
Foin id. . . 55 35	1 ^{re} qualité 1858 . .	—
Luzerne (droits com) 54 60	2 ^e (a)	90 —
Graine detrefle . . . 50 —	3 ^e (a)	70 —
— de luzerne . . . 52 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 29 OCTOBRE

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 50

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

P. CODET, propriétaire-gérant.

— Je suis convaincu de leur innocence.

— Mais alors quel obstacle?

— Un concours fatal de circonstances fait peser sur eux les charges les plus accablantes.

— Sur tous les deux?

— Sur tous les deux.

— Sur le père?

— Sur le père principalement.

— Et l'instruction peut durer?

— Trois mois, quatre mois, plus ou moins.

— Si longtemps que cela, mon Dieu!....

— Quel intérêt prenez-vous aux accusés?

— Quel intérêt?

Le père Mathurin s'aperçut probablement que sa langue allait commettre le péché d'intempérance, car, se ravisant tout-à-coup, il reprit :

— Un pur intérêt de curiosité, Monsieur. J'ai bien l'honneur de vous remercier.

Et laissant Nangis poursuivre sa route, il remonta du côté de l'Observatoire, marmottant entre ses dents.

— Que résoudre? que faire?... Dans l'état où il est!... Des interrogatoires!... la prison!... trois mois... quatre mois peut-être!... Il y succomberait!... Non, non, il faut qu'il disparaisse.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTIERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs.

Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Guérin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e EUGÈNE HUDAULT, notaire à Fontevrault.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e HUDAULT, notaire à Fontevrault,

Le dimanche 6 novembre 1859, à midi,

LES COUPES DE BOIS

Ci-après,

Appartenant à M. PACHAULT, notaire, demeurant à Angers, et dépendant de l'ancienne forêt de Fontevrault.

DÉSIGNATION :

1^o La coupe des Charbonniers, âgée de 12 ans, essence de chêne, bruyères et ajoncs, contenant 12 hectares 98 ares 41 centiares, située commune de Couziers, joignant au nord le chemin vicinal de Fontevrault audit Couziers;

2^o Et celle (la coupe) des Viviers, âgée de 10 ans, essence aussi de chêne, bruyères et ajoncs, contenant 19 hectares 96 ares, située même commune de Couziers, joignant au couchant la Grande-Tranchée.

Ces deux coupes, sises à proximité de Fontevrault, sont d'une exploitation facile.

S'adresser, pour les visiter, au sieur Charles GUY, garde particulier des acquéreurs de la forêt de Fontevrault, et, pour avoir des renseignements, audit M^e HUDAULT. (469)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER

Pour la Toussaint 1860,

UN JARDIN, Situé près le Chapeau.

S'adresser à M^{me} veuve MALVERT, près le Chapeau. (481)

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 8 et 12. — Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. LEGUIN, plâtrier. (464)

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE, Situé à Saumur, bien achalandé, qui emploie 100 sacs de fleur par mois.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN COMMERCE DE VINS EN GROS

Bien achalandé et bien placé, A Angers.

S'adresser à M. SALOMON, agent d'affaires, place du Ralliement, à Angers. (448)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspensoirs. Bas élastiques* pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 23 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

EN VENTE à l'Imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^o, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, Libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire des Postes*.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme :

1^o Le nom de toutes les localités qui existent en France: *Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux*, etc., de l'Empire;

2^o Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;

3^o Renseignements industriels et commerciaux;

4^o Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;

5^o Indication de l'existence du Bureau de poste;

6^o Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;

7^o Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2,000 PAGES.

Prix : Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

LES

CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris . . . 6 f. 50 c.

Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Etranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.